

original: - 162

kopie an: - 166

158

rs

ht

148

152 268

141

RS

p. B. 15. 21. Irak

/ p. A. 15. 32. Irak. 99

/ p. B. 31. 11. Irak. 1.

Bagdad 10.9.1980 1210

189 hhhhh

votre 132.

le ministre des ae, saadoun hammadi (h), m'a reçu hier a 18h.

1. n remercie cfa de son invitation, qu'il accepte avec plaisir. nous fera connaître avant fin octobre date qui lui conviendrait le mieux entre 6 et 31 janvier 1981. est très sensible au fait que sa visite est attendue pour les premiers jours de la nouvelle année. il y voit un geste particulièrement amical de notre part.

2. ai remis a h aide-memoire, dont vous adresse copie, concernant le cas du religieux genevois raymond charbonnier, 1925, avec 24 ans de residence a bagdad, qui est affecte par la resolution 200 du 25 fevrier 1980 limitant a cinq ans le sejour de tout etranger en irak. ce compatriote a ete invite a quitter definitivement le pays le 16 septembre.

onze religieux francais et quatre belges se trouveraient dans la meme situation. les francais auraient obtenu automatiquement une prolongation de leur permis de sejour (l'etat actuel des relations avec la france, surtout dans les domaines militaire et nucleaire, ainsi que la visite en irak de vgt, prevue encore pour cette annee, y sont sans doute pour quelque chose.). mon collegue belge, me dit on, a demande a etre reçu, il y a plusieurs jours deja, par le sous-secrtaire d'etat aux affaires etrangeres charge des questions avec l'europe.

h me confirme que ladite resolution s'applique indistinctement a tous les etrangers et precise qu'elle ne vise pas les religieux en particulier. en effet, l'exercice d'un ministere et la liberte de croyance ne connaissent pas de restrictions en irak.

h convient avec moi qu'il y aurait une facheuse coincidence entre la celebration de la journee officielle de l'irak au comptoir suisse et l'expulsion, le lendemain, d'un suisse

e . 6 9 0 1

./.

10.9.80 15h00 -t-

d'irak.

je remarque que notre presse ferait aussitot volte-face et etablirait un parallele entre cette mesure et l'expulsion des religieux etrangers d'iran.

n ne cache pas le souci que lui cause cette affaire. il me sait gre de lui en avoir parle. il va en referer immediatement au ministre de l'interieur et espere qu'une solution satisfaisante pourra etre trouvee. charbonnier n'aura pas a quitter le pays pour l'instant.

3. l'entretien avec n me donne aussi l'occasion de lui signaler les difficultes auxquelles se heurtent depuis trois semaines nos compatriotes pour l'obtention du visa de sortie, dont je vous ai entretenu par ma lettre du 6 septembre 1980.

le mae a deja recu quelques notes diplomatiques "energiques et pas tres courtoises" a ce sujet, indique n. d'apres lui, le probleme qui a surgi est du a des complications administratives provenant du nombre excessif de requerants (plusieurs centaines de cas par jour).

j'enumere les obstacles que doivent surmonter nos compatriotes surtout ceux de l'interieur du pays, dans l'accomplissement des formalites. n ignore tout de ces details, dont il va faire part a son collegue competent.

4. je remets a n copie de notre note du 19 mai 1980 contenant la demande d'autoriser l'installation d'une station radio a l'ambassade. il me promet de faire activer cette affaire.

5. se referant a mon entretien avec le president hussein, n me communique officiellement que la suisse est d'ores et deja "pays invite" a la conference des na en 1982. s. B. 31. 11. Irak. 1.

6. avant de quitter n, je tiens a lui faire part de notre preoccupation au sujet de la "politisation" accrue des organisations specialisees des nations unies et rappelle que la suisse fait tout ce qui depend d'elle pour que celles-ci ne se transforment pas en plates-formes pour des declarations politiques partielles mais restent des instruments pour la solution des problemes qui sont de leur competence.

que pense le mae a ce sujet?

ma question ne surprend guere mon interlocuteur qui affirme partager notre maniere de voir. les superpuissances, ajoute-t-il, sont a l'origine de ce mal auquel il sera difficile de porter remede.

h se refere sans doute aux propos qu'a tenus le president hussein (point 2.2. de mon rapport) lorsqu'il releve que l'irak se doit d'exposer la verite a la communaute internationale en condamnant, chaque fois qu'il a l'occasion de le faire, les "agissements du sionisme". Les arguments de h, qui s'en prend surtout aux superpuissances, n'apportent rien de nouveau.

7. pour conclure l'entretien, anime et cordial, qui s'est prolonge une bonne heure, je dis encore a h combien il serait utile pour nos deux pays d'accroitre nos echanges culturels (je songe particulierement a la presence d'un orchestre suisse pour l'inauguration du theatre national a bagdad) et les visites reciproques de journalistes. h souscrit a ce voeu et me promet tout son appui aupres du ministre de l'information.

disler

ambasuisse